



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Vendredi 17 juin 2016

Nouvel accord FFR / LNR pour le XV de France

Un projet de nouvelle Convention entre la FFR et la LNR a été approuvé hier par le Bureau fédéral de la FFR et aujourd'hui par le Comité Directeur de la LNR. Il sera désormais soumis aux Assemblées Générales de la FFR du 2 juillet et de la LNR du 9 juillet.

Cet accord traduit la volonté de la FFR, de la LNR et des clubs professionnels de réaliser des avancées majeures permettant de renforcer la compétitivité du XV de France, objectif qui rassemble tout le rugby français.

Il s'inscrit dans le cadre du processus mis en place à la suite de la dernière Coupe du Monde, avec la création d'une cellule technique, composée de personnalités désignées à parité par les deux institutions. Remis aux présidents de la FFR et de la LNR en avril 2016, le rapport de la cellule comportait des propositions sur 3 volets :

- La gestion des joueurs internationaux,
- La formation,
- La qualité du jeu.

Les discussions de la FFR et la LNR sur la base de ce rapport ont donc abouti à la conclusion d'un nouvel accord portant sur la gestion des joueurs internationaux et fixant les nouvelles conditions dans lesquelles évoluera le XV de France à compter de la saison 2016/2017, et jusqu'à la prochaine Coupe du Monde 2019.

.. /..

CONTACTS PRESSE

FFR : Alban COLOMBEL – 01 69 63 65 13 – alban.colombel@ffr.fr

LNR : Emmanuelle VARRON - 01 55 07 87 51 - emmanuelle.varron@lnr.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Il comporte des avancées majeures en faveur du XV de France, dans la continuité des propositions présentées par la Cellule Technique :

- Une Liste « Elite » et une Liste « Développement », constituée chacune de 30 joueurs, sera publiée avant le début de chaque saison,
- Un suivi concerté des joueurs des Listes Elite et Développement sera instauré entre l'encadrement du XV de France et des clubs de TOP 14, à travers la mise en place d'un contrat d'objectif partagé,
- L'intersaison des 30 joueurs de la Liste Elite sera aménagée. Ces joueurs ne pourront disputer aucun match amical ou officiel pendant une période de 8 semaines consécutives,
- La mise à disposition des joueurs sera renforcée :
 - o Pour la période internationale de novembre, les joueurs sélectionnés seront mis à disposition du XV de France 15 jours avant le premier test-match,
 - o Pour le Tournoi des 6 nations, le XV de France disposera des joueurs de la Liste Elite pendant 8 semaines consécutives :
 - Les joueurs sélectionnés seront mis à disposition 15 jours avant le premier match du Tournoi,
 - Lors des deux week-ends situés entre les matches du Tournoi, la décision de retour en club des joueurs de la Liste Elite sera prise par le sélectionneur du XV de France.
- L'accord intègre également les dispositions spécifiques qui s'appliqueront lors de la saison de la Coupe du Monde 2019.

Les discussions entre la FFR et la LNR vont par ailleurs se poursuivre sur les deux autres volets du rapport de la Cellule Technique - la formation et la qualité du jeu - qui s'inscrivent dans une perspective de moyen terme.

En concluant cet accord, la FFR et la LNR permettent au XV de France de disposer d'un nouveau socle de travail, ambitieux et stabilisé jusqu'à la prochaine Coupe du Monde.

CONTACTS PRESSE

FFR : Alban COLOMBEL – 01 69 63 65 13 – alban.colombel@ffr.fr

LNR : Emmanuelle VARRON - 01 55 07 87 51 - emmanuelle.varron@lnr.fr